

## DELIBERATION n° 2019/06/04

## COMMUNE DE LUGOS

Le douze juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation  
07/06/2019

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

**PRESENTS** : Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, Mme DUFAURE, M. BEAU, Mme VALLIER, M. DAVID, Mme MARBOIS, Mme LANUC, Mme LAURIOUX, Mme DECAUP MAYSONNAVE.

**ABSENTS** : M. CANO, Mme CAMBOURIEU (pouvoir à M. ARQUEMBOURG), Mme VANDENBUSSCHE, M. LOBBEE, M. VERFAILLIE (pouvoir à Mme MARBOIS).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DECAUP MAYSONNAVE

**OBJET : Travaux voirie : choix de l'entreprise**

Les travaux de réfection de voirie validés en conseil municipal, pour les voies rue Bois Perron et route du Vieux Lugo, ont fait l'objet d'une consultation commune afin d'être réalisés dans le courant de l'été 2019.

Une procédure de marché adapté a été lancée avec une remise des offres le 4 juin 2019.

Suivant l'avis favorable de la commission voirie réunie le 04 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise CMR (siège social : 37 avenue Maurice Lévy 33700 MERIGNAC) pour un montant de 107 498.03 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché des travaux voirie à l'entreprise CMR pour un montant de 107 498.03 € HT.
- autorise Mme le maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré le 12 juin 2019

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Emmanuelle TOSTAIN

